

Bulletin mensuel : (7 octobre 1889)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **10 (1889)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN MENSUEL (7 octobre 1889¹).

Dans un rapport sur le commerce d'**Alexandrie** en 1888, M. Willmore, vice-consul anglais, annonce que la dépression commerciale qui a pesé sur l'Égypte paraît être arrivée à son terme. La sécurité retrouvée se manifeste par le fait que les capitalistes sont plus disposés à prêter leur argent pour des travaux d'utilité publique. De nouvelles compagnies se sont formées; il est question de pourvoir la ville de l'éclairage électrique, d'établir des lignes de tramways, d'améliorer la navigation du Nil, de manière à faciliter le transport des produits des terres voisines du fleuve. Le projet le plus important est relatif à l'entrée du port d'Alexandrie; elle serait élargie suffisamment pour permettre aux navires de le traverser sans danger pendant la nuit; de jour, par un temps favorable, deux vaisseaux pourraient y passer sans que l'un eût à attendre que son tour fût venu. Les travaux du département d'irrigation sont en progrès; la superficie rendue cultivable a été augmentée autant que les fonds l'ont permis. Dans les endroits où le fleuve ne montait pas assez pour arroser les terres adjacentes, le sol demeurait sans culture, sauf sur quelques points où, en élevant l'eau par des moyens artificiels, on pouvait cultiver un peu de maïs. On a commencé de grands travaux pour l'amélioration des canaux, et l'on espère, avec le temps, pouvoir obvier aux maux résultant du manque d'eau d'arrosage. Les eaux basses du Nil en 1888, en diminuant l'exportation du coton, ont fait baisser le chiffre d'exportation de l'Égypte pour l'Angleterre.

Quoique l'on ignore les intentions de Mangaschah, négous désigné par le roi Jean en mourant, et celles de son généralissime Ras-Aloula, qui occupe encore l'Amhara et le Tigré, moins Asmara, il semble, pour le moment, que l'établissement des Italiens à Keren et à Asmara doive être durable. Le chef de l'**ambassade choane**, Makonnen, paraît avoir apporté au roi Humbert, outre des présents d'une valeur considérable, un projet de traité élaboré par l'explorateur Antonelli, par lequel Ménélik garantirait à l'Italie la possession des territoires qu'elle occupe actuellement à Keren et à Asmara; il invoquerait même dans une certaine mesure le protectorat italien. Les dernières dépêches reçues par

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale.

Makonnen annonçaient que le pays de Harrar était complètement tranquille, et que Ménélik était toujours à Antotto attendant la bonne saison pour occuper le Tigré.

Le *Moniteur des intérêts matériels* a annoncé la transformation en Société anonyme de l'**Imperial British East African Company**, qui a fait appel à la petite épargne par l'émission d'une souscription de 2,000,000 L. sterl. en actions de 20 L. sterl. chacune. La première émission porte sur 50,000 actions, dont 12,000, souscrites par les fondateurs en 1888, leur sont allouées en toute propriété. Le prospectus de la souscription porte que : « outre la ligne côtière acquise par la British East African Company, il lui a été concédé à l'intérieur 100,000 milles carrés de territoire s'étendant d'un côté jusqu'aux fleuves Tana et Juba, de l'autre, jusqu'au lac Victoria-Nyanza et à la province de Wadelaï, gouvernée par Émin-pacha. Au point de vue politique et commercial, ces territoires embrassent une région exceptionnellement importante, des traités et conventions sont en voie d'être conclus au nom de la Compagnie, traités en vertu desquels une grande partie des dits territoires lui serait concédée à perpétuité avec droits souverains. » Les banques d'émission ont recommandé l'entreprise comme une « affaire d'intérêt national. »

Au mois d'octobre 1886, un Allemand, le Dr Jühlke, obtenait, par des traités conclus avec les indigènes, la côte de Benadir, de Witou à Makdischou. D'autre part, dans la convention conclue entre l'Angleterre et le sultan de Zanzibar, l'Angleterre reconnut à ce dernier les ports de la côte de Benadir, à savoir : Kismayou, Barawa, Merka, Makdischou, avec un rayon de dix milles marins, et Warscheik avec un rayon de cinq milles marins. Ce fut conformément à cette convention que l'Allemagne, l'Angleterre et la France, garantirent les possessions du sultan de Zanzibar. Mais la Société allemande de l'Afrique orientale et la British East African Company ont pris à ferme, pour cinquante ans, l'administration des territoires appartenant au sultan, et chacune d'elles a agi dans les limites de sa sphère respective d'intérêts. En ce qui concerne l'**île de Lamou**, qui ferme le port de Witou, les deux Sociétés prétendaient avoir pris à ferme l'administration de cette île. Le baron de Lambertmont, choisi comme arbitre, s'est prononcé dans un sens favorable à la Compagnie anglaise, qui en a immédiatement profité pour se faire céder par le sultan de Zanzibar, avec tous droits de souveraineté, une nouvelle ligne côtière de plus de mille kilomètres, s'étendant depuis l'embouchure de la Tana jusqu'au delà du port de Warscheik, et comprenant,

outre l'île de Lamou, les ports et les territoires de Kismayou, Barawa, Merka et Makdischou. Elle déploiera donc son activité sur un territoire dont la côte mesure environ 1400 kilomètres, de l'Oumba jusqu'à Warscheik, et qui embrasse, à l'intérieur, les bassins de la Juba et de la Tana, les pays des Masaï et des Gallas, jusqu'aux lacs Sciambara et Victoria-Nyanza. Nous n'avons trouvé dans aucune publication le texte de la sentence arbitrale du baron de Lambermont. Il faut croire que les traités conclus par le Dr Jühlke avec les chefs gallas et somalis n'ont pas été reconnus valables. La colonie allemande de Witou, entre la Tana et l'île de Lamou, se trouve maintenant coupée des régions de l'intérieur. Les rapports entre les Allemands et les Anglais dans cette région, déjà difficiles par suite des procédés de l'amiral Freemantle envers les membres de l'expédition du Dr Peters au secours d'Émin-pacha, n'en seront pas rendus plus faciles. Quoi qu'il en soit, deux grands personnages de Zanzibar, Mohamed Saleiman Mondrie et Samot-ben-Hamed, sont arrivés à Berlin, chargés par le sultan de féliciter l'empereur Guillaume II à l'occasion de son avènement au trône; peut-être aussi pour obtenir des explications au sujet des intentions des Allemands sur la côte africaine.

Sir Francis de Winton, président du Comité de l'expédition anglaise de secours en faveur d'Émin-pacha, a annoncé à la section de géographie de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, à Newcastle sur la Tyne, que l'on peut s'attendre d'un moment à l'autre à voir apparaître **Stanley** sur un point du littoral oriental de l'Afrique. D'autre part des nouvelles arrivées à Bruxelles le présentent comme ayant essayé de prendre la route du sud en passant par l'ouest du Victoria-Nyanza; repoussé de ce côté, il aurait dû remonter vers le nord, et ce serait sur la côte orientale du lac qu'avec Émin-pacha il aurait attendu l'arrivée des approvisionnements qu'il avait fait déposer à Msalala. De là, il se dirigerait vers Mombas, mais sans **Émin-pacha** qui serait resté à l'intérieur. Nos lecteurs se rappellent que lors de sa première rencontre avec Stanley, Émin avait résisté aux sollicitations de celui-ci de quitter sa province de l'Équateur, dans la crainte de voir l'anarchie tomber dans le pays où il avait réussi à maintenir l'ordre si longtemps (voy. p. 155). Déjà précédemment, dans une lettre du 17 avril 1887 au Dr Felkin, d'Édimbourg, il écrivait: « On se trompe grandement en Angleterre si l'on croit qu'aussitôt Stanley arrivé, je m'en retournerai avec lui. J'ai passé ici douze années de ma vie; dites-moi s'il serait digne de ma part de désertir mon poste à la première

occasion qui se présenterait. Je resterai près de mes gens aussi longtemps que je ne verrai pas clairement que leur sécurité, en même temps que l'avenir de ce pays, est assurée. Je m'efforcerai de conduire à bonne fin l'œuvre que Gordon a payée de son sang; je le ferai, sinon avec son énergie et son génie, du moins conformément à ses intentions et à ses idées. Quand mon chef regretté me confia le gouvernement de ce pays, il m'écrivit : « Je vous nomme pour la cause de la civilisation et du progrès. » J'ai fait de mon mieux jusqu'ici pour justifier la confiance qui m'a été témoignée. Si l'Angleterre veut réellement nous aider, il faut qu'elle essaie, en premier lieu, de conclure un traité avec l'Ou-Ganda et l'Ou-Nyoro, afin d'améliorer moralement et politiquement la condition de ces deux puissants royaumes. Une route sûre vers la côte doit être ouverte, qui ne soit pas à la merci des caprices de roitelets ou d'Arabes. C'est tout ce que nous demandons; c'est la seule chose nécessaire au développement continu du pays. Le jour où nous posséderons cette route, nous envisagerons l'avenir avec espoir. Vous pouvez vous représenter avec quelle anxiété j'aspire au dénouement. » Il faut attendre l'arrivée de Stanley et les rapports qu'il fera à son Comité pour connaître les motifs réels du refus d'Émin-pacha de revenir actuellement à la côte orientale. Toutefois il est permis de supposer que Stanley, agent du Comité à la tête duquel se trouve sir Francis de Winton, un des membres les plus influents de la British East African Company, lui aura fait entrevoir, dans les travaux de cette Société, dans la route qu'elle crée, dans ses projets d'étendre son activité jusqu'au bassin du Nil, l'aurore de ce jour qui devait lui permettre d'envisager l'avenir avec espoir. Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec M. Wauters, qu'il n'est pas douteux qu'Émin-pacha qui, pendant onze ans, a été au service du gouvernement égyptien, n'ait passé au service de la Royal British East African Company; d'où le rédacteur du *Mouvement géographique* de Bruxelles est amené à écrire : « Il est probable que la province d'Émin-pacha, en tout ou en partie, compte aujourd'hui, au moins nominale-ment, au nombre des territoires de cette nouvelle colonie anglaise. » Il est possible que l'ambition des directeurs de la Royal British East African Company qui vient d'étendre sa ligne de côte jusqu'à Warscheik, vise l'annexion de l'ancienne province égyptienne de l'Équateur aux territoires qui lui ont été concédés. La position que l'Angleterre occupe en Égypte lui faciliterait la réalisation d'un semblable dessein. Le gouvernement britannique ne lui marchanderait pas l'extension des droits que lui confère déjà la charte dont elle jouit, à l'immense territoire qui s'étend jusqu'à Wadelai.

Une **lettre du major Parminter**, des Stanley-Falls, du 22 février, publiée par le *Daily-News*, nous apporte des renseignements complémentaires sur Stanley et Émin-pacha. Quand Tipu-Tipu fut informé du retour de Stanley à l'embouchure de l'Arououimi, il donna immédiatement à Sélim-ben-Mohamed l'ordre de le rejoindre sur la route vers l'intérieur, et voici ce qu'apprit ce messager : Stanley et Émin étaient convenus de se rencontrer six mois après leur séparation, dans un endroit indiqué sur les rives de l'Albert-Nyanza, pour entreprendre, avec leurs forces, le voyage vers la côte orientale. Émin fut obligé de prendre cette décision par l'attitude menaçante de ses troupes qui désiraient partir, puisqu'une route avait été trouvée. Tout ce qui était transportable devait être emporté, et le reste, y compris les vapeurs d'Émin, devait être brûlé, après qu'on s'en serait servi. Vu le grand nombre de femmes et d'enfants et la quantité des bagages, la voie navigable devait être choisie de préférence à celle de terre. On devait faire usage du fleuve jusqu'au Victoria-Nyanza, traverser le lac en canots, aborder à la côte méridionale, et marcher ensuite vers Tabora par une des routes connues des caravanes. On s'attendait à quelques difficultés pendant la traversée de l'Ou-Ganda, mais Stanley ne doutait pas de triompher de tous les obstacles. La caravane, disait Sélim, compterait 6000 fusils et six canons. Même en ajoutant une perte considérable de temps aux délais causés par les difficultés du voyage, Stanley comptait être à Tabora au mois de juin ; la nouvelle de son arrivée aurait pu parvenir en Angleterre au mois d'août.

Le duc de Fife, le duc d'Abercorn, le comte d'Aberdeen et d'autres personnages anglais importants ont constitué une **Compagnie pour l'exploitation des mines des territoires au nord du Be-Chuanaland et de la république Sud-africaine**, et ont demandé, en faveur de leur Société, une charte royale, comme celle que le gouvernement britannique a accordée à la Compagnie du Niger et à la British East african Company. Dans la Chambre des communes, le baron H. de Worms a affirmé que des articles spéciaux y seraient insérés, pour assurer la surveillance impériale sur les rapports de la Compagnie avec les tribus indigènes et avec les puissances étrangères voisines. « Le gouvernement anglais est content, » a-t-il ajouté, « que la formation d'une puissante compagnie offre l'espoir de voir ces territoires s'ouvrir pacifiquement à la civilisation, à l'influence et au commerce anglais. La charte ne permettra à la Compagnie d'acquérir aucun territoire sans la sanction expresse du gouvernement ; elle ne remplacera

point non plus le protectorat de S. M. dans le pays de Khama ; elle n'affectera point la position du Be-Chuanaland en tant que colonie de la couronne ; elle ne donnera à la Compagnie aucun pouvoir de gouvernement ou de contrôle, et ne lui permettra d'en acquérir aucun dans quelque district que ce soit sans en avoir obtenu l'autorisation. La Compagnie n'aura aucun droit de s'étendre indéfiniment, ni aucun monopole qui annulerait des concessions antérieures valables.

Le roi-souverain de l'**État indépendant du Congo** a créé un **Conseil supérieur**, qui est à la fois une cour supérieure de justice et une sorte de conseil d'État. Le siège en est à Bruxelles. Au point de vue judiciaire, il remplit l'office de cour de cassation, et connaît des pourvois dirigés contre tous jugements rendus en dernier ressort en matière civile et commerciale par les tribunaux de l'État indépendant ; il est appelé, en outre, à connaître de l'appel des jugements rendus sur premier appel par le tribunal de Boma, lorsque la valeur du litige excède 25,000 francs. Dans la sphère de ses secondes attributions, le Conseil supérieur délibère et donne son avis sur les questions dont il est saisi par le roi-souverain.

Par décret du roi-souverain de l'État indépendant du Congo, la **chasse à l'éléphant** est interdite dans toute l'étendue du territoire de l'État, à moins de permission spéciale. Le gouverneur général détermine les conditions de cette permission et les taxes à percevoir de ce chef. Quiconque sera trouvé chassant l'éléphant sera puni d'une amende de 25 à 500 francs et d'une servitude pénale d'un mois à dix ans, ou d'une de ces peines seulement. Quiconque se sera approprié un éléphant capturé ou tué à la chasse, ou ses dépouilles, sera puni des peines édictées par l'article 11 du Code pénal. Les éléphants ainsi capturés ou tués seront remis à l'État ou confisqués à son profit.

Le *Daily News* a publié une lettre du major Parminter de **Stanley-Falls**, écrite au mois de février, de laquelle nous extrayons ce qui suit : « Les sentiments hostiles des **Arabes** contre les blancs se sont propagés de la côte orientale, fermée par le blocus, jusque très avant dans l'intérieur et semblent s'être emparés de Tipo-Tipo et de ses partisans. La prohibition de la vente des munitions et des armes au delà de l'Oubangi menace ses relations avec l'État du Congo. Un convoi portant au chef un certain nombre de fusils fut saisi en route. La nouvelle en arriva à Tipo-Tipo dans un mauvais moment. L'annonce du blocus s'était déjà répandue, et une troupe arabe commandée par Selim-Ben-Mohamed avait déjà été délogée de ses quartiers, au confluent de l'Arououimi, par

une troupe de l'État du Congo. La situation était si tendue qu'on discutait ouvertement la possibilité d'une rupture avec les blancs. Néanmoins ce n'était pas la crainte de se trouver sans armes qui provoquait cette irritation, car les Arabes avaient, disaient-ils, prévu la situation et s'étaient abondamment pourvus pour six ans. Ces événements ont rendu Tipo-Tipo très méfiant envers les officiers de l'État du Congo, même envers le lieutenant Becker qui, quoique demeurant sous le même toit que lui, ne lui inspirait cependant pas confiance, en sorte que, pour envoyer une lettre au souverain de l'État indépendant, le chef arabe sollicita les bons offices de deux Anglais.

Mais un événement bien autrement sérieux eut lieu le 22 février. Ce jour-là, **Tipo-Tipo** se présenta à la demeure du résident et demanda formellement deux cents fusils et des munitions. Dans la soirée, il revint en compagnie du major Parminter, de M. Ward et de plusieurs Arabes. Il commença par expliquer pourquoi il avait fait venir les deux Anglais. Il voulait que le monde entier apprit ce que lui, Tipo-Tipo, avait à dire. Puis il assura le résident de sa fidélité envers le roi, et demanda de nouveau des armes pour maintenir l'ordre dans ses domaines. Il considérait la prohibition comme une preuve que l'État n'appréciait pas ses services, et il termina en déclarant que si, dans six mois, il ne recevait pas les armes en question, il s'envisagerait comme libre de tout engagement envers le roi. C'est une manière comme une autre d'arborer le drapeau de la rébellion, car, du moment que Tipo-Tipo ne sera plus le serviteur du roi, il deviendra son rival. Si tel est vraiment l'état d'esprit du puissant chef arabe, le gouvernement de l'État du Congo risque de se trouver dans une situation fort embarrassante ; il devra ou bien se résoudre à laisser les razzias se continuer sur son territoire, ou bien affronter le péril d'un soulèvement arabe, qui mettrait ses forces à une rude épreuve. »

Heureusement le **dernier courrier du Congo** arrivé à l'administration centrale de l'État indépendant à Bruxelles apporte de meilleures nouvelles du haut fleuve : « Le commandant du territoire des Ba-Ngala avait reçu, vers la mi-mai, un rapport alarmant du résident intérimaire des Stanley-Falls. De plus, des bruits assez graves, colportés par les indigènes, représentaient la situation comme troublée en amont de l'Arououimi. Dans ces conditions et en vue d'éviter aux transports de commerce des risques importants, M. Vankerckhove suspendit provisoirement le droit de circulation pour les bateaux européens au-dessus du camp de l'Arououimi. En même temps, il se rendit à toute vapeur

aux Stanley-Falls, y trouva tout dans le meilleur état, et Tipo-Tipo plus soumis que jamais. Immédiatement il leva l'interdiction de la navigation. Tipo-Tipo était resté dans ses dispositions antérieures de respect pour l'autorité de l'État; mais, cette fois, il en fit une démonstration particulièrement ostensible, en interdisant à Sélim-ben-Mohamed de voyager dans certains parages, et en réprimant certains abus d'un petit poste placé près d'un marché intérieur. D'ailleurs, il n'avait pas été difficile aux Arabes de se rendre compte de la consolidation de l'autorité légale dans cette province. Non seulement ils avaient vu les renforts arrivés au camp de l'Arououimi, mais ils avaient constaté que la puissante tribu des Ba-Soko avait ouvertement rangé ses milliers de guerriers sous le drapeau bleu étoilé. En outre, ils avaient compris que les mesures militaires prises par l'État indépendant ne cachaient aucune intention de rompre le pacte conclu avec Tipo-Tipo, tant que ce pacte serait respecté par eux. En résumé, à un moment de malaise et de méfiance réciproque a succédé une franche cordialité. Dès lors, le camp de l'Arououimi a reçu un nouveau renfort de 300 soldats. Tipo-Tipo avait ajourné son voyage à Zanzibar pour attendre la visite du gouverneur général, M. Jansen, qui doit être arrivé aux Stanley-Falls vers le 15 septembre. Là, les conditions étaient si bonnes que M. Becker n'avait pas craint de s'en éloigner pendant plusieurs mois pour venir refaire son équipement dans le bas Congo. »

Les paquebots du Havre et de Marseille ont commencé à faire régulièrement le **service de la côte occidentale d'Afrique** jusqu'au Congo. Le *Pé lion*, parti de Marseille, a emporté une chaloupe offerte à Dinah-Salifou, roi des Nalous, par la Société de la côte occidentale d'Afrique. Il avait aussi de nombreux fûts démontés, devant servir à rapporter des huiles de palme et à débarquer les marchandises sur certains points de la façon suivante : Faute de ports et de rades où la circulation des mahonnes soit possible, à cause des barres qui s'opposent à l'entrée dans les rivières, les marchandises à destination de la côte sont placées dans des barriques appelées ponchons, que l'on jette par-dessus bord, une fois bien fermées. A la mer, les lascars les attachent les unes aux autres et en forment ce qu'on appelle des chapelets qu'ils remorquent, avec leurs pirogues, jusqu'à terre. A partir du cap Palmas jusqu'à la dernière escale du Congo, les lascars indigènes devront être substitués aux équipages français; les matelots et les chauffeurs auraient trop à souffrir de la température s'ils vauquaient à leurs occupations ordinaires dans ces parages.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le vapeur lè *Brésil*, de la Compagnie des Messageries maritimes, a fait récemment le trajet de Marseille à Bougie en vingt-quatre heures. C'est la traversée la plus rapide qui, jusqu'à ce jour, ait été faite entre ces deux ports.

Le ministre de l'Instruction publique a voulu faire connaître la France aux instituteurs indigènes de l'Algérie, et il a profité de l'Exposition pour en faire venir à Paris un certain nombre. Une quinzaine d'instituteurs arabes et kabyles sont arrivés en France sous la conduite de M. Scheer, inspecteur des écoles indigènes de l'Algérie.

Un rapport du gouverneur général de l'Algérie, relatif à la destruction des criquets pendant l'année 1889, émet des craintes sérieuses sur l'impossibilité dans laquelle on se trouvera l'année prochaine de combattre ce fléau. On a constaté, en effet, surtout dans la partie orientale de l'Algérie, que les éclosions se produisent maintenant dans l'intérieur, au delà de la limite des postes français. En Tripolitaine, notamment, on en signale un nombre considérable, et l'on craint que l'année prochaine la Tunisie ne soit plus particulièrement ravagée.

Le bey de Tunis a accédé à la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins.

D'après un correspondant du *Daily News*, M. Fricke, explorateur africain, est revenu en Allemagne, après quatorze ans de séjour en Afrique. Il se trouvait à Khartoum au moment de la mort de Gordon, qui ne se serait pas rendu compte de sa position. Au dire de M. Fricke, les messages de Gordon aux autorités militaires anglaises auraient induit celles-ci en erreur. Deux jours avant sa mort, Gordon aurait pu se sauver ; il ne le fit pas, comptant toujours sur l'influence qu'il exerçait. Il aurait été tué par quelques-uns de ses soldats, alors que, sans armes, il faisait son inspection du matin.

Par traité du 7 avril 1889, le sultan des Medjourtines a cédé à l'Italie ses droits souverains sur le territoire qui s'étend du Ras Auad au Ras Beduin, et qui fait suite au sultanat d'Opia, précédemment placé sous le protectorat italien.

Le sultan de Zanzibar a envoyé un certain nombre de ses fonctionnaires visiter l'Exposition de Paris.

Le fils de Tipo-Tipo, Sefu-ben-Mohamed, actuellement à Zanzibar, affirme que son père lui a recommandé de ne rien négliger pour se rendre utile aux Européens. D'après lui, la tranquillité régnait partout aux abords du Tanganyika, et les rapports entre les Arabes et les Européens étaient bons sur le haut Congo.

M. Erskine, qui a exploré, il y a un certain nombre d'années, la côte orientale d'Afrique, est actuellement à Lisbonne, où il a proposé au gouvernement portugais la colonisation d'un vaste territoire à l'ouest de Manica, avec des familles portugaises et boers, moyennant la concession de terrains et de privilèges qui rapprocheraient la Compagnie qu'il projette de créer de celles qu'ont vu naître l'Allemagne et l'Angleterre pour l'exploitation commerciale de l'Afrique orientale.

Les journaux de Lisbonne annoncent la signature d'une convention de tarifs entre l'Administration portugaise du chemin de fer de la baie de Delagoa et la Compagnie du chemin de fer du Transvaal. La convention a été signée à Lisbonne par le ministre des colonies et le consul du Transvaal. Les travaux de construction de la ligne, de la frontière à Prétoria, commenceront prochainement.

L'exploitation des mines d'or de Zoutpansberg prend chaque jour un plus grand développement. Il est question d'y créer deux nouvelles villes, qui auront probablement un accroissement aussi rapide que celui de Barberton et de Johannesburg.

M. Dutoit, ministre de l'Instruction publique de la république sud-africaine, voyage actuellement en Belgique et en Hollande, où il tâche de recruter les professeurs nécessaires pour l'université hollandaise projetée à Prétoria.

On a découvert, sur la propriété du Griqualand West Copper and Mineral Syndicate, un gisement puissant d'asbeste. Les nombreux usages auxquels l'incombustibilité de cette fibre minérale permet de l'employer permettent de voir dans cette découverte une nouvelle source de prospérité pour l'industrie de l'Afrique australe. Des arrangements ont déjà été pris pour en développer l'exploitation.

La Chambre du commerce de Capetown a réclamé contre le tarif élevé de la Compagnie des télégraphes pour les dépêches entre la colonie et l'Angleterre. La Compagnie, ayant fait des frais considérables pour la pose du câble occidental, n'a pas pu, jusqu'ici, faire droit à ces réclamations; toutefois elle espère, au terme d'une année, pouvoir abaisser le tarif d'une manière notable.

La Compagnie coloniale allemande du Sud-ouest africain ayant réclamé l'appui du gouvernement impérial pour ses entreprises dans le Damaraland, le chancelier lui a fait répondre que le gouvernement de l'empire n'a pas pour mission et que la politique coloniale allemande n'a pas inscrit dans son programme de travailler à l'établissement d'institutions politiques chez des peuplades non civilisées, ni d'employer la force armée pour combattre la résistance que des chefs indigènes peuvent faire à des entreprises non encore fondées par des ressortissants allemands dans les pays transocéaniques.

La Compagnie du chemin de fer du Congo fera partir, le 10 octobre, à bord du steamer *Loualaba*, sa première expédition, composée de cinq ingénieurs, qui tous ont fait partie de l'expédition d'étude. Il leur sera adjoint un médecin, deux conducteurs de travaux et quelques artisans. Ils sont chargés d'arrêter le tracé définitif de la première section entre Matadi et Palaballa. Une seconde expédition s'embarquera dans le courant de novembre.

Au premier marché de l'ivoire du Congo, à Anvers, 15,000 kilogr. étaient en vente; des maisons françaises, anglaises, allemandes et hollandaises se sont présentées comme acquéreurs. Il est question d'en tenir un régulièrement tous les trois mois. Le *Kissanga*, de la maison Hutton et Cookson, a chargé au Congo 3825 kilogr. d'ivoire pour le prochain marché.

Les établissements européens échelonnés le long du Congo, de Stanley-Pool aux Stanley-Falls, se multiplient avec une rapidité extraordinaire. Actuellement on

en compte 28 : 7 de l'État Indépendant, 2 français, 3 des missions catholiques, 6 des missions protestantes, 4 factoreries belges, 4 factoreries hollandaises et 2 factoreries françaises.

Dans son exploration du réseau fluvial du haut Congo, M. Delcommune a trouvé partout l'arbre qui fournit la noix de kola : sur les deux rives du Congo, dans l'Itimbiri, sur le Lomami, le lac Matoumba, la Loulonga, le Rouki, etc.

Jusqu'à présent, aucun explorateur n'avait encore signalé l'existence d'un affluent de droite dans le cours inférieur de l'Arououimi; M. Delcommune en a trouvé un, aux eaux noires, à environ une heure de l'embouchure de la rivière dans le Congo, en amont du village des Ba-Soko.

Nos lecteurs se rappellent que le sultan du Maroc a autorisé une Compagnie italienne à établir à Fez une fabrique d'armes; 1200 colis sont déjà arrivés au port de Larache. Il faudra huit cents chameaux et cinquante chariots pour transporter toutes ces pièces à Fez. Le major italien Ferrara, qui doit diriger l'expédition, attend à Larache les moyens de transport.

La Société Cockerill d'Anvers a ouvert, à titre d'essai, une ligne de navigation entre ce port et le Maroc.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le peu de cas que l'on fait des esclaves à **Zanzibar** les expose au sort le plus cruel dans les incendies qui y sont fréquents. En quelques heures, écrit un correspondant au *Bulletin* de la Société anti-esclavagiste de France, le feu dévore une centaine de cases, si le vent le favorise, car les nègres ne savent pas combattre ce fléau. Il y a quelques jours, un pâté de cases de nègres disparut dans les flammes et la fumée. Il y eut beaucoup de cris, d'imprécations, d'agitation; mais il y eut une chose plus horrible que toutes les autres : deux femmes esclaves gisaient au fond d'une paillotte, les pieds rivés dans une énorme poutre, en punition de je ne sais quelle bagatelle. Les flammes s'abattirent sur le toit de feuilles sèches. La case fut dévorée en quelques minutes, et personne ne prit la peine de penser aux deux malheureuses qui moururent dans d'atroces souffrances. Quand tout fut fini, on ne retrouva plus au milieu des débris que quelques ossements calcinés, restes dédaignés des deux esclaves. Le fait parut de si peu d'importance aux yeux de la masse qu'on n'en parla presque pas à Zanzibar.

Les boutres arabes ne peuvent plus facilement transporter les esclaves, du continent à Zanzibar, à cause des croiseurs qui sillonnent le canal. Mais les canots indigènes — *mitambi* — les ont remplacés pour la périlleuse besogne. On garrotte deux esclaves et on les couche en long au